



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 118671

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le travail effectué par une personne employée comme chargé de mission auprès du ministère du logement. En effet, selon un hebdomadaire, un chargé de mission sur l'accès social à la propriété a été embauché en février 2008 par le ministère du logement pour réaliser un rapport par mois. Mais l'hebdomadaire indique que la personne nommée n'a produit jusqu'à la fin de son contrat en juin 2010 que des rapports très peu étoffés, le plus souvent recopiant des publications d'administrations, d'entreprises ou d'associations. Elle lui demande de lui indiquer pourquoi il a été estimé nécessaire d'embaucher un chargé de mission rémunéré dans le seul but de publier des rapports à partir de données déjà connues, alors que le président de la République a réaffirmé l'exigence d'exemplarité de l'État et la nécessité de rechercher des économies au sein des administrations, qualifiée « d'impératif moral », résumée dans la formule : « un euro public doit être un euro utile et légitime ».

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118671

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10232

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)